Le traité ABM au regard de la (N)MD

Dans un discours tenu le 1er mai 2001 devant la National Defense University à Washington, le Président George W. Bush présente un projet de bouclier anti-missile (*Missile defense*) en préconisant un dialogue avec les puissances nucléaires et les alliés des Etats-Unis. Ce projet viole explicitement les engagements internationaux américains en matière de défense anti-missile que le président a par ailleurs dénoncés formellement sans que leur remise en cause matérielle soit encore à l'ordre du jour. Instrument central de la défense anti-missile, le **traité ABM (*Treaty on the Limitation of Anti-Ballistic Missile Systems*)**, signé à Moscou le 26 mai 1972, qui impose des normes strictes en matière de protection contre les missiles stratégiques à la Russie, le Belarus, L'Ukraine et le Kazakhstan (Etats successeurs de l'URSS pour le traité) et aux Etats-Unis (I), ne serait selon lui plus d'actualité compte tenu du développement technologique et surtout de la transformation de la menace nucléaire depuis la fin de la guerre froide (II).

I – Les engagements bilatéraux des Etats-Unis en matière de défense anti-missile

- ***Le Traité ABM de 1972.*** Le traité ABM s'inscrit dans une logique de destruction mutuelle assurée par la multiplication de la production des ogives balistiques stratégiques par les Etats-Unis et l'URSS. Seules superpuissances en 1972 à pouvoir atteindre leurs territoires respectifs par des frappes nucléaires (la Chine disposant à cette époque de l'arme thermonucléaire mais pas de lanceurs balistiques suffisants), les deux Etats ont ainsi signé ce traité mettant de fait leur territoire entier (sauf deux sites laissés à leur discrétion) sous le feu adverse, se plaçant ainsi dans une **situation de dissuasion nucléaire mutuelle**. Un protocole additionnel au traité, signé à Moscou le 3 juillet 1974 et entré en vigueur le 24 mai 1976, stipule que les aires pour lesquelles une défense anti-missile est autorisée sont réduites à une seule par pays: l'URSS choisit ainsi de défendre Moscou tandis que les Etats-Unis déploient une défense anti-missile protégeant le site de lanceurs de Grand Forks (Dakota du Nord). **Le traité ABM a une validité de cinq ans renouvelables**. Les quatrième et cinquième révisions du traité se sont opérées à Genève, respectivement le 1er octobre 1993 et le 14 octobre 1998. Ces deux dernières révisions ont apportées de nombreux éléments nouveaux quant à l'interprétation du traité.

- ***Les dernières révisions du traité ABM.*** La quatrième révision du traité ABM en 1993 a surtout été l'occasion de définir les parties au traité suite à l'éclatement de l'URSS. La nouvelle version du traité, valable pour 1993-1998, a ainsi été signée par la Russie, le Belarus et l'Ukraine (le Kazakhstan, renonçant à l'arme nucléaire, n'est pas partie au traité mais intervient dans les consultations bisannuelles de la Commission Consultative Permanente). S'ajoute à cela la déclaration de l'administration Clinton en faveur d'une lecture *"traditionnelle"* ou *"stricte"* du traité en réaffirmant qu'il interdit la mise en place, le test et le déploiement de tout système anti-missile balistique et de tout composant en mer, sur terre, dans les airs ou dans l'espace extra-atmosphérique, quelque soit la technologie utilisée. La cinquième révision du traité est en outre l'occasion pour les parties d'institutionnaliser les accords ABM de New York de 1997 en lançant un programme d'échange d'informations sur les systèmes de défense anti-missile locaux (*Theater Missile Defense*) qui ne sont pas prohibés par le Traité ABM dès lors qu'ils ne visent pas à défendre le territoire national (*Confidence and transparency-building measures*). En particulier, les Etats-Unis et la Russie mettent en place à ce moment un programme de coopération particulièrement étroit pour l'échange d'informations sur les lancements de missiles stratégiques, avant de compléter le dispositif par la notification obligatoire par les deux pays des tirs expérimentaux de missiles balistiques à courte portée, de roquettes-sondes et de fusées porteuses d'engins spatiaux (accord de Bruxelles du 16 décembre 2000). Les deux Etats se sont également engagés par une déclaration commune signée à New York le 6 septembre 2000 (lors de la visite du

président russe aux Etats-Unis) à procéder à des exercices communs en matière de défense anti-missile locale (TMD).

- ***Le traité ABM au regard des impératifs de sécurité nationale.*** En dépit de la proclamation par les Etats-Unis et la Russie de leur attachement au traité ABM, les deux Etats n'ont pas esquivé la question de leur sécurité nationale, abordée avec les autres Etats de la Communauté des Etats Indépendants (CEI) parties au traité. Les cessions de la Commission Consultative Permanente[1] (*Standing Consultative Commission*) du traité ABM ont ainsi orienté leurs travaux à partir de 1993 autour de la possibilité de la mise en place d'une défense anti-missile locale coordonnée pour protéger les territoires nationaux contre des menaces de tiers. A l'issue de la séance d'avril 1994, trois points d'accord avaient été dégagés, signifiant une réorientation partielle du traité ABM qui pourrait constituer une alternative envisageable à la stratégie actuelle de remise en question du traité:
  1. La menace de prolifération de missiles balistiques est réelle et doit être contenue,
  2. Un intérêt commun anime les signataires quant à la capacité à se défendre contre cette menace,
  3. Le Traité ABM doit être précisé en vue de permettre la mise en place de systèmes TMD.

II – Une remise en cause du traité ABM ?

- ***Options du projet NMD.*** Le projet initial de la présidence américaine consiste en la mise en place d'un système de défense anti-missile protégeant le territoire américain, violation flagrante du traité ABM de 1972 qui serait alors dénoncé. George W. Bush a ainsi déclaré à Washington le 1er mai 2001: *"nous devons dépasser les contraintes du traité ABM qui est vieux de trente ans. Il perpétue une situation fondée sur la méfiance. il néglige les percées fondamentales de la technologie de ces trente dernières années. Il nous empêche d'explorer toutes les options. il faut le remplacer par un nouveau cadre qui reflète une coupure réelle et nette avec l'héritage antagoniste de la guerre froide."* Deux options seraient ainsi actuellement à l'étude pour le déploiement d'une défense anti-missile, sous la direction du général Ronald Kadish, commandant du Ballistic Missile Defense Organization (BMDO), placé sous la tutelle du ministère de la défense:
  1. **Une interception des missiles balistiques en phase ascensionnelle** par le biais d'une défense orbitale (destruction par un système de lasers en orbite), d'une défense aéroportée (destruction par des lasers aéroportés) ou d'une défense navale (par des missiles d'interception). Cette option présenterait aux yeux des spécialistes d'incontestables avantages quant à son efficacité mais bute sur le problème crucial du défaut technologique des lasers existant ou sur l'incapacité des bâtiments actuels à tracter des missiles de taille suffisante,
  2. **Une interception des missiles balistiques en vol par le choc frontal d'un véhicule "tueur" lancé par fusée**. Cette option ne présente cette fois pas de problèmes technologiques majeures si ce n'est la question délicate de l'interception frontale (supposant parfaitement connue la trajectoire du missile qui largue des leurres en vol). Elle suppose en outre la mise en place de stations de radars couvrant toute la planète, amenant ainsi les Etats-Unis à renégocier ses partenariats stratégiques avec ses alliés asiatiques si le pays veut surveiller la Corée du Nord et la Chine. Une première station radar devrait voir le jour à Shemya à la pointe occidentale de l'Alaska avant les six à huit autres stations prévues sur le territoire américain, au Royaume-Uni, au Groenland et en Asie.

- ***De la NMD à la MD.*** En réponse au projet américain de défense anti-missile nationale (*NMD*) avancée par George W. Bush dès avant son élection, la Russie a proposé à l'OTAN le 20 février 2001 la mise en place d'un bouclier tactique anti-missile couvrant la péninsule eurasiatique dont le déploiement ne remettrait que partiellement en cause le traité ABM. La réponse américaine (rapportée par le Secrétaire général de l'OTAN, George Robertson) à ce projet peu probable a

[1] Un organe qui, contrairement à son nom, n'est pas permanente mais se réunit deux fois par an depuis 1972.

initialement été mitigée du fait que ce dernier n'est pas contraire au projet NMD. Cependant, la position américaine a évolué depuis lors et le dernier discours de George Bush, renonçant à un respect partiel des dispositions du traité ABM, a envisagé la possibilité d'incorporer l'Europe occidentale à la défense américaine, ouvrant la voie à une défense anti-missile non-nationale (*MD*). Une mission de présentation du projet américain a été menée en Europe du 7 au 11 mai 2001, conduites par le Secrétaire d'Etat adjoint Richard Armistage, le Secrétaire adjoint à la défense Paul Wolfowitz et le secrétaire adjoint au NSC Steve Hadley.

Le projet américain de défense anti-missile correspondant à un besoin pressant de sécurité nationale dont les rencontres américano-russes depuis 1993-94 se sont fait l'écho, il est peu probable qu'il ne soit conduit dans une direction ou une autre. Si le traité ABM semble donc menacé dans son existence, il faut garder en mémoire que des alternatives de défense conjointe de type TMD existent au moins sur le papier et pourraient être menées si une logique de conciliation prévaut au sein de l'administration républicaine américaine. En l'état actuel des choses, une dénonciation unilatérale du traité ABM reste peu envisageable alors que l'accord arrive naturellement à échéance fin 2003**. Il faut en effet voir la liaison qui s'opère dans les négociations américano-russes sur l'ensemble des questions liées au désarmement** (les négociations sur la remise en cause du traité ABM étant ainsi couplées avec l'avenir des accords START et les concertations sur la non-prolifération), le durcissement américain constituant surtout un atout dans les rencontres à venir.